



Annexe 1
à l'arrêté n° 2019 - 03 du 15 avril 2019 relatif à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et facultaires de l'Université de Paris

Calendrier des opérations électorales

Publication de l'arrêté portant organisation des élections et des formulaires (dépôt des candidatures, rectification ou inscription sur les listes électorales, procuration, bulletin de vote)	Lundi 15 avril 2019
Affichage des listes électorales initiales (dans les locaux de l'Université Paris Descartes, de l'Université Paris Diderot et de l'IPGP)	Jeudi 18 avril 2019
Dépôt des candidatures	Jeudi 2 mai 2019 de 8h30 à 17h00 et vendredi 3 mai 2019 de 8h30 à 17h00 (heure de Paris)
Date limite de demande de rectification ou d'inscription sur les listes électorales	Pour les sites IPGP en outre-mer : jeudi 9 mai 2019 à 17h00 (heure locale) Pour les autres sites de vote : vendredi 10 mai 2019 à 17h00 (heure de Paris)
Affichage des listes définitives des candidats (dans les locaux de l'Université Paris Descartes, de l'Université Paris Diderot et de l'IPGP)	Lundi 13 mai 2019
Transmission des propositions d'assesseurs par les délégués de listes	Au plus tard mardi 14 mai 2019 à 17h00
Scrutin	Mardi 21 mai 2019 de 9h30 à 18h00 et Mercredi 22 mai 2019 de 9h30 à 18h00 <i>Pour les sites de vote en Outre-Mer Lundi 20 mai 2019 de 09h30 à 18h00 et Mardi 21 mai 2019 de 09h30 à 18h00 (heure locale)</i>
Dépouillement (dans les bureaux de vote)	Jeudi 23 mai 2019 à partir de 9h30
Proclamation des résultats	Dans les 7 jours francs suivant la fin des opérations électorales, soit le vendredi 31 mai 2019 au plus tard
Date limite de contestation sur la validité des opérations électorales, auprès de la Présidence de la Commission de contrôle des opérations électorales.	Dans les 5 jours suivant la proclamation des résultats